



SANTÉ
HCR



L’AFFILIATION DES SALARIES PAR INTERNET

Pour faciliter l’affiliation des salariés au contrat HCR Santé, GPS propose une inscription en quelques clics depuis son site internet.

Etape 1 L’Inscription

L’entreprise s’inscrit en se connectant à l’espace « **Demande de kit d’affiliation** » du site www.gpam.fr.

Le **n° de SIRET** et le **n° de certificat** du contrat d’assurance seront demandés (ce dernier est envoyé lors de la mise en place du contrat et sur toutes autres correspondances envoyées par l’assureur : appel de cotisation, avenant, courrier etc).



Etape 2 Le Kit d’affiliation

A réception du kit d’affiliation par mail, l’entreprise distribue à chaque salarié la « **Fiche pratique du salarié** » (contenant les codes d’accès à l’espace d’affiliation en ligne).



Etape 3 L’Affiliation

Le salarié se connecte à **l’Espace Affiliation Assurés** du site www.gpam.fr muni de la « **Fiche pratique du salarié** » remise par l’employeur. Les codes d’accès précisés sur cette fiche pratique sont indispensables pour accéder au formulaire.

Une fois connecté, le salarié complète le formulaire en ligne.



- ⇒ Commande de la Carte de Tiers payant
- ⇒ Mise en place de la télétransmission avec la Sécurité sociale
- ⇒ Information par e-mail de l’employeur

L'AFFILIATION EN LIGNE : LE DETAIL DES ETAPES

Etape 1 : Réception du kit d'adhésion et demande de Kit affiliation



L'entreprise s'inscrit en se connectant à l'espace « **Demande de kit d'affiliation** » du site www.gpam.fr.

Le **n° de SIRET** et le **n° de certificat** du contrat d'assurance seront demandés (ce dernier est envoyé lors de la mise en place du contrat et sur toutes autres correspondances envoyées par l'assureur : appel de cotisation, avenant, courrier etc).

A cette étape, l'entreprise déclare un « **correspondant affiliation** » qui peut être une personne interne à l'entreprise ou un tiers déclarant (expert comptable, ...). Le correspondant est informé des affiliations et a pour mission de vérifier ces dernières et de déclarer les radiations et les autres mouvements de personnel.

Etape 2 : Distribution aux salariés de la « Fiche pratique du salarié »

L'entreprise reçoit alors son kit d'affiliation par e-mail :

- La « **Fiche pratique pour le salarié : affiliation par internet** » à communiquer à chaque salarié. Dans ce document figurent l'identifiant et le mot de passe pour remplir le bulletin d'affiliation par internet et des informations pour faciliter sa démarche.
- La « **Fiche pratique pour l'entreprise : affiliation par internet** » à conserver par le correspondant affiliation. Sur ce document figurent l'identifiant et le mot de passe pour accéder à l'Espace Entreprises sécurisé du site www.gpam.fr.



Les codes d'accès pour accéder à l'Espace Entreprises sont confidentiels et ne doivent en aucun cas être communiqués aux salariés.

Etape 3 : L'affiliation du salarié sur le site www.gpam.fr

Grâce à ses **codes d'accès et à son numéro de Sécurité sociale**, le salarié peut se connecter au portail internet de GPS : www.gpam.fr et accéder à la rubrique « **ESPACE AFFILIATION ASSURES** » pour commencer son affiliation.

Pour pouvoir renseigner toutes les informations demandées dans le formulaire, **il doit se munir de** :

- sa dernière fiche de paie
- son attestation de Sécurité sociale (délivrée avec la carte Vitale et disponible sur le site ameli.fr)
- son Relevé d'Identité Bancaire

Il pourra par la suite modifier ou compléter son formulaire en se connectant de nouveau à l'« **ESPACE AFFILIATION ASSURES** » avec ses codes d'accès et son numéro de Sécurité sociale.



S'il ne valide pas sa demande d'affiliation dans un délai de 30 jours, elle sera supprimée.

Une fois le formulaire dûment complété, **GPS adresse un mail au « correspondant affiliation » pour l'informer de l'affiliation d'un nouveau salarié.** Il pourra si besoin la modifier ou la supprimer